

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT DU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Budget Assainissement Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la Desserte sanitaire de l'avenue des Peintres Roux – RD4 à Marseille 13012.

L'avenue des Peintres Roux est une voie départementale formant un thalweg. Afin d'assainir l'ensemble des propriétés situées dans le bassin versant compris entre le rond-point Gérard Toulon et le carrefour des 3 Lucs, il est nécessaire d'implanter une canalisation sanitaire de chaque côté de cette voie départementale afin de raccorder les propriétés riveraines et en particulier la traverse du Roi de Pique et certaines habitations de la traverse du Grand Valla. Ces travaux sont intégrés dans le projet de réaménagement de la RD4 établi par la Direction des Routes du Conseil Départemental et financés par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'une convention.

Par délibération AGER 003-137/13/CC du 15 février 2012, le Conseil de Communauté a approuvé la réalisation de la desserte sanitaire de l'avenue des peintres Roux – RD4 à Marseille 13012 dont l'autorisation de programme est de 1 000 000 euros TTC (soit 836 120 euros HT).

L'aménagement de la Route Départementale 4 par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est programmé en 2018.

Il est donc nécessaire d'affecter l'autorisation de programme de la desserte sanitaire de l'avenue des Peintres Roux – RD4 à Marseille 13012 d'un montant de 836 120 euros HT anciennement identifiée sous le numéro 2012/000109.